

Autorité cantonale de surveillance  
des fondations et des institutions de  
prévoyance  
Rue du Stand 26  
Case postale 3937  
1211 Genève 3

**Circulaire à toutes les institutions de  
prévoyance qui relèvent de la  
surveillance cantonale, à leur organe  
de révision et à leur expert en  
prévoyance professionnelle**

N° dossier :  
Traité par : **Jean Pirrotta**  
Tél. : 022 546 05 00

Genève, le 28 février 2012

Concerne : **Circulaire d'information 2012 destinée à toutes les institutions de prévoyance  
qui relèvent de la surveillance de l'ASFIP Genève**

---

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons ci-joint notre circulaire d'information 2012, également disponible sur  
notre site internet.

Afin de nous permettre de gérer de manière rationnelle notre surveillance, vous voudrez bien  
vous référer à cette circulaire pour tous les points énumérés dans la table des matières.

Nous attirons votre attention sur le fait que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, notre Autorité de  
surveillance est devenue un établissement de droit public autonome, avec siège à Genève,  
dont la nouvelle dénomination est : "**Autorité cantonale de surveillance des fondations et  
des institutions de prévoyance**" (ASFIP Genève).

Vous trouverez également sur notre site internet la loi du 14 octobre 2011 sur la surveillance  
des fondations de droit civil et des institutions de prévoyance (LSFIP), notre barème  
d'émolument annuel de surveillance 2012, ainsi que les règlements d'application.

Par ailleurs, nous vous rappelons que chaque institution de prévoyance soumise à la loi  
fédérale sur le libre passage (LFLP) devra nous transmettre d'ici au 30 mars 2012 le  
formulaire "Annonce provisoire - Situation financière pour l'exercice 2011", disponible sur  
notre site internet en version électronique, avec les chiffres provisoires non-audités.

Enfin, afin d'éviter d'inutiles rappels et compte tenu de notre autonomisation, nous vous  
saurions gré de bien vouloir vous acquitter de tout émolument dans le délai fixé en utilisant  
uniquement le BVR joint à chaque facture.

En vous souhaitons bonne réception de notre circulaire d'information 2012 et en vous  
remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos  
salutations distinguées.

  
Jean PIRROTTA  
Directeur

Annexe mentionnée